

## Compte rendu du Conseil Municipal du 16 juillet 2008

### I - Tarifs cantine, garderie et étude surveillée pour 2008/2009

#### Cantine

Tarifs 2007/2008

Tranches de quotient familial	Tarifs cantine
< 323 €	2,78 €
> 323 € et < 486 €	3,19 €
> 486 € et < 647 €	3,64 €
> 647 € et < 809 €	4,09 €
> 809 €	4,54 €

Tarifs 2008/2009

Tranches quotient familial	Tarif cantine
< 331 €	2,32 €
> 331 € et < 498 €	2,73 €
> 498 € < 663 €	3,18 €
> 663 € < et 829 €	3,63 €
> 829 € et < 1036 €	4,08 €
> 1036 € et < 1295 €	4,54 €
> 1295 €	4,87 €
Adultes	5,34 €

" Reste à espérer que les familles qui bénéficieront des réductions possibles seront plus nombreuses que celles qui seront augmentées. Espérons que nous serons en mesure d'obtenir ces chiffres ..."

Augmentation de 10 % donc de 0,33 cent par repas, ce qui porte le **coût du repas à 3,54 €** pour la Mairie. La Mairie de Malauzat verse 7000 € pour la cantine des enfants de Saint-Genès-l'Enfant.

#### Etude surveillée

En 2007/2008, il y a eu 741 séances pour un coût de 1348,20 €.

Le coût moyen pour 1h15 d'étude a été de 1,82 €.

Pour 2008/2009, le prix est fixé à 1,50 € / séance.

En 2007/2008, il y a 63 séances collectives donc une fréquentation de 11,8 élèves par séance.

A un prix fixé à 1,50 € :  $1348,20 \text{ €} / 1,50 \text{ €} = 898 \text{ €} / 63 \text{ séances} = 14,3 \text{ élèves}$

Il faudra 14,3 élèves pour que la mairie ne perde pas d'argent. **"et elle n'a pas l'intention d'en perdre !"** S'il y a plus d'enfants, le reliquat d'argent ira à la caisse de l'école, **s'il y a moins de 14,3 élèves, le prix de l'étude sera revu à la hausse l'année suivante.** L'étude risque de disparaître s'il y a un manque de fréquentation.

" M. Grosshans est intervenu, exprimant son désaccord, sur le fait que le repas étant vendu 3,54 € par Riom, la Mairie pourrait prendre en charge le reste du coût.

M. le Maire a clairement dit qu'il ne fallait pas que l'école pompe tout le budget de la commune (*on en est quand même loin*), qu'il faisait un choix idéologique, qu'il l'assumait et le revendiquait !!!

D'autre part, il a ajouté que la Mairie faisait déjà beaucoup d'efforts pour l'école et que si ça continuait, ils allaient supprimer l'étude surveillée, pour deux raisons : tout d'abord, au cas où il n'y aurait pas assez d'élèves et ensuite, pour ne pas tomber dans les mêmes travers que pour la cantine, c'est-à-dire, que l'on réclame plus que ce que l'on a déjà !!!

M. Médard a complété en affirmant que ce n'était pas aux personnes âgées qui n'avaient pas d'enfants à l'école et qui avaient une petite pension de retraite, de payer la cantine des voisins qui eux avaient de gros revenus. Il a conclu en disant que, pour comparaison, à Riom, un revenu moyen est de 16 000 € par an et qu'à Marsat, il est de 27 000 € par an. Une fois de plus, il a été dit qu'à Marsat, les gens avaient de l'argent et qu'ils pouvaient payer. Fin du débat démocratique ! "

### Garderie

Tarifs :

La 1<sup>ère</sup> heure : 1,01 €

La ½ heure suivante : 0,51 €

Les tarifs sont approuvés à la majorité avec deux voix contre.

## **II – ATELIER PROTEGE**

Depuis le 26/10/2004, la Mairie utilise les ateliers protégés pour l'achat de matériels divers. Ces ateliers permettent de faire travailler des personnes handicapées. Jusqu'à aujourd'hui, la Mairie utilisait des ateliers hors département et avait une dépense annuelle de 300€. Aujourd'hui le contrat arrive à expiration. Le Maire demande s'il faut renouveler l'opération, si oui, faut-il reprendre les mêmes ateliers, quel choix de matériel, et quel budget ?

Les conseillés proposent de choisir un atelier local. Le choix est arrêté sur Mozac.

M. le Maire propose de renouveler l'opération avec l'atelier protégé du C.A.T. de Mozac, de garder le même budget et de choisir du matériel de papeterie. Le choix est approuvé à l'unanimité.

## **III – SECURITE ROUTIERE**

Il y a un problème de sécurité routière route de Saint- Genès, à hauteur du château. Effectivement, la route se rétrécit à un moment donné et il n'y a aucune visibilité à cet endroit.

La DDE propose donc de mettre un feu tricolore.

*" Pour une fois, il y a un désaccord entre les conseillers !!! "*

Du coup, la majorité vote contre le projet pour l'instant et demande à ce qu'il soit réexaminé. Les conseillers pensent qu'un feu n'est pas utile à cet endroit. Pourquoi pas un sens unique ... ce qui détournerait la circulation.

Le Maire ne voit pas d'autre solution que de mettre un feu. L'opération coûterait quand même 16 092 € à la commune !!! *" ça fait cher le feu ! "*

## **IV – OCUPATION DE LA VOIE PUBLIQUE**

La Mairie souhaite signer une convention avec la fourrière de Mozac. En effet, plusieurs véhicules sont restés sur la voie publique pendant plusieurs semaines, et souvent en mauvais état. Il est apparemment difficile de faire enlever les véhicules par leur propriétaire. La fourrière interviendra sur la demande de la Mairie ou de la Police. Un conseiller souligne qu'il est interdit de laisser une voiture plus de 7 jours sur la voie publique.

*("Alors quand on part en vacances ?")*. Le Maire a dit que lorsqu'il aura signé la convention, il allait s'en servir !!! *" En espérant qu'il n'en abuse pas non plus. Ce sont les gens du Bourg qui vont trinquer car ils n'ont pas tous la possibilité d'avoir un garage ! "*

Signature de la convention approuvée à l'unanimité.

## **V – COMMISSION D'ACCESSIBILITE**

Le Maire demande si un conseiller est intéressé pour faire partie de cette commission en soulignant que Josiane Druon s'est portée candidate. Evidemment, P. Gacon se propose et est élu à la majorité moins deux voix !!! "*Toujours le même schéma, toujours pas d'ouverture*".

## **VI – INFORMATIONS DIVERSES**

M. Guilhen souligne que le goudron rue du Parsin est entrain de s'arracher tout seul !!! "*Vive le goudronnage électoral !!!*"